

<p align="center">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p align="center">Séance du 11 Décembre 2018</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Titulaires Présents : 28 Suppléants Présents : 2 Absents : 2 Pouvoirs : 5 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 225/2018</p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le onze décembre à vingt heures, le Conseil Communautaire Ussets et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Frangy, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 05 Décembre 2018</p> <p>Présents : Mesdames Sylvie TARAGON, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Suppléants : Christian VERMELLE représenté par Michèle LIARD, Alain CHAMOSSET représenté par Patrick FALCOZ</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Estelita LACHENAL donne son pouvoir à Joseph TRAVAIL, Corinne GUISEPPIN donne son pouvoir à Michel BOTTERI. Messieurs Thierry DEROBERT donne son pouvoir à Emmanuel GEORGES, Grégoire LAFEVERGES donne son pouvoir à Christine VIONNET, Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Paul RANNARD.</p> <p>Absents : Carine LAVAL, Pascal COULLOUX.</p> <p>Monsieur Patrick FALCOZ est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - CONTRATS d'ASSURANCES - Contrats de prestation du 1.01.2019 au 31.12.2022

Vu :

- La délibération N°94/2018 en date du 15/05/2018 décidant de recourir à la mise en œuvre d'une procédure européenne d'appel d'offres ouvert pour 6 lots en matière d'assurances ; et ce pour une durée de 4 ans (du 1.01.2019 au 31.12.2022)
- Le procès-verbal de la commission d'appel d'offres, réunie le 30/10/2018 et l'annexe de dépouillement, ainsi que le compte rendu d'analyse des offres.

Le Président propose de retenir les propositions de la commission d'appel d'offres en fonction des éléments déclarés lors de la consultation légalement organisée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

AUTORISE le Président à signer les marchés avec les sociétés suivantes, marché applicable au 01.01.2019 et ce conformément au procès-verbal et au rapport d'analyse des offres jointes à la présente délibération établis par la commission d'appel d'offres :

Lot 1 : Dommage aux Biens : **GROUPAMA** (Solution de base et prestation supplémentaire événements naturels fortuits pour un montant total de 6 082.64 €)

Lot 2 : Flotte automobiles : **MAIF** (formule tous accidents sans limitation d'âge et prestation supplémentaire « auto mission » pour un montant annuel de 6510.92 €)

Lot 3 : Responsabilité civile : **M.M.A.** (pour un montant annuel de 4490.26 €)

Lot 4 : Responsabilité atteinte à l'environnement : **ALPES Assurances/M.M.A.** (pour un montant annuel de 3135.20 €)

Lot 5 : Protection Juridique (agents et élus) : **Sarre et Moselle/CFDP** (montant annuel de 203.55 €)

Lot 6 : Garanties risques statutaires : **Sofaxis/Generali** (pour un montant annuel de 29 113 € avec Maladie Ordinaire franchise retenue de 15 jours)

DIT que les crédits seront inscrits aux budgets 2019 correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.